

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc
QUINIOU**

N° 6

**Cession à madame et monsieur Larreur d'une emprise
Rue de Kerivoal**

Afin d'agrandir leur propriété située rue de Kerivoal, madame et monsieur Larreur sollicitent auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une emprise d'environ 140 m² pour un prix estimé à 8 400 €.

Madame et monsieur Gérard Larreur, propriétaires au 45 rue de Kerivoal à Quimper, ont sollicité auprès de la ville l'acquisition d'un délaissé de voirie d'environ 140 m², de fait désaffecté, qu'il convient de déclasser préalablement à sa cession.

Ce délaissé ne présentant pas d'intérêt pour la ville et après consultation de France Domaine, un prix de 60 €/m² a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais afférents à la vente seront à la charge des acquéreurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ladite emprise ;
- 2 – d'accepter sa cession au prix de 60 €/m² ;
- 3 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,
Ludovic JOLIVET

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/11/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2015 (accusé de réception du 13/11/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*